

Édition du 6 novembre 2013

Volume 25- Numéro 4



Ville de Lac-Delage

www.lacdelage.qc.ca

Le Delageois

Le Journal de Ville de Lac-Delage



UN
HALLOWEEN
FANTASTIQUE
À LAC-DELAGE

RÉSULTAT D'ÉLECTION

Scrutin du 3 novembre 2013

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Guylaine Thibault, présidente d'élection, que les personnes suivantes ont été proclamées élues par acclamation aux postes ci-après mentionnés :

Mairesse	Madame Dominique Payette
Conseiller poste no. 1	Monsieur Guy Rochette
Conseiller poste no. 2	Monsieur Alexandre Morin
Conseiller poste no. 3	Monsieur Marc Boiteau
Conseiller poste no. 4	Monsieur Brian Ross
Conseiller poste no. 5	Monsieur Bruce Wallace
Conseiller poste no. 6	Madame Mélanie-Anne Bousquet

*Donné à Lac-Delage, le 18 octobre 2013
Guylaine Thibault, présidente d'élection*



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

Siège social
155, 76^e Rue Est
Québec (Québec) G1H 1G4

Centre de services de Lac-Beauport
1020A, boulevard du Lac
Lac-Beauport (Québec) G3B 0W8

Centre de services Le Mesnil
5600, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2H6

Centre de services des Laurentides
1395, avenue de la Rivière-Jaune
Québec (Québec) G2N 1R9

Centre de services de Stoneham
347, chemin du Hibou
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec)
G3C 1R9

Centre de services de Lac-Saint-Charles
1531, rue Jacques-Bédard
Québec (Québec) G3G 1P9

Centre de services d'Orsainville
14070, boulevard Henri-Bourassa
Québec (Québec) G1G 5S9

Centre de services de L'Auvergne
1190, boulevard Louis-XIV
Québec (Québec) G1H 6P2

Téléphone : 418 626-1146
www.desjardins.com/caisse-charlesbourg

MOT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

J'ai le plaisir de signer aujourd'hui mon premier mot dans le Delageois à titre de mairesse de notre municipalité. Nous n'avons pas eu l'occasion de débattre de l'avenir de notre communauté, ni des choix qui s'offrent à nous dans les années à venir, avec les outils de développement qui sont les nôtres, puisque j'ai été élue par acclamation comme l'ensemble des membres de notre conseil municipal. J'ai l'intention de remédier à cela et de prendre toutes les mesures possibles pour vous consulter et vous tenir informés. Je vous invite déjà à venir en grand nombre assister aux discussions autour de la table du Conseil dont la première rencontre officielle aura lieu le **11 novembre prochain à 20 heures** au bureau de la municipalité, 24 rue Pied-des-Pentes.

L'administration municipale est un ordre de gouvernement bien plus important que l'intérêt qu'il semble susciter. C'est celui de notre vie quotidienne et de notre manière de vivre ensemble et c'est comme cela que je le vois. C'est celui aussi qui détermine, dans la mesure de ses compétences, de quoi notre communauté aura l'air demain. Des municipalités du Québec ont d'ailleurs eu un réveil brutal cette année en voyant traîner dans la boue des élus qui les avaient trompées, parfois pendant de longues années. Je vous promets une administration intègre et respectueuse de tous. En échange, je vous invite à une vigilance attentive et constante. La démocratie exige les deux.

Je profite de l'occasion pour remercier pour son engagement citoyen et son intégrité le maire sortant, Marc Boiteau, qui a accepté de rester à nos côtés comme conseiller. Je le remercie de nous permettre cette transition harmonieuse. En votre nom, et au mien, je remercie également Marie-France Robitaille, Nathalie Cournoyer et Paul Bordeleau qui n'ont pas demandé un nouveau mandat à leurs concitoyens après plusieurs années à leur service.

Le Conseil municipal de Lac-Delage est désormais constitué de l'expérience des anciens, MM. Marc Boiteau, Guy Rochette, Brian Ross et Bruce Wallace et de l'enthousiasme des nouveaux, Mme Mélanie-Anne Bousquet et M. Alexandre Morin. Ensemble, nous serons au service de cette municipalité que nous aimons, et veillerons à contribuer à son épanouissement dans le respect de ce qui nous a fait choisir, vous et nous, de vivre ici.

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE

Prenez note que le conseil de Ville de Lac-Delage tiendra une assemblée ordinaire, lundi le 11 novembre 2013 à 20 heures au Bureau municipal, pour y traiter les points suivants :

ORDRE DE JOUR

- 01- Adoption de l'ordre du jour.
- 02- Adoption des procès-verbaux.
- 03- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses;
 - b) Comptes à payer;
 - c) Taxes à recevoir;
 - d) Chèques et effets négociables.
- 04- Nomination d'un maire suppléant.
- 05- Urbanisme:
 - a) Nomination des membres du CCU;
 - b) Demandes de dérogation mineure.
- 06- Immobilisations et infrastructures:
 - a) Achat d'une génératrice pour le service de distribution d'eau potable;
 - b) Achat de pompes d'aération pour le traitement des eaux usées;
 - c) Réaménagement de l'émissaire provenant de l'avenue des Sources;
 - d) Surpresseur d'eau potable - balancement hydraulique pour débit incendie.
- 07- Varia.
- 08- Période de questions.

Bienvenue à tous

*Ce 31 octobre 2013, Guylaine Thibault
Directrice générale et sec.-trésorière*

CLÔTURE À NEIGE

Les clôtures à neige sont permises dans toutes les zones, du 15 octobre au 1^{er} mai, à la condition d'être installées à plus de 1.5 mètre d'une borne-fontaine et de la bordure du pavage.

ABRI HIVERNAL OU GARAGE TEMPORAIRE

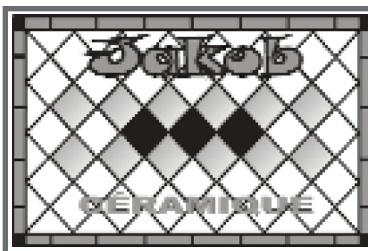


Sur tout le territoire, entre le 15 octobre et le 1^{er} mai, il est permis d'ériger un abri hivernal servant à abriter une voiture, de l'équipement ou l'entrée d'un bâtiment, et ce, sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- un abri hivernal doit respecter une distance minimale de 2 mètres d'une chaîne de rue ou en l'absence, de la chaussée carrossable;
- un abri hivernal peut empiéter dans la marge latérale ou arrière à au plus 0.5 mètre de la ligne latérale ou arrière de lot;
- le toit et les murs de l'abri hivernal sont revêtus d'un seul matériau, soit une toile spécifiquement conçue à cette fin, soit des panneaux démontables de bois peint ou teint;
- la hauteur maximale permise de l'abri hivernal est de 3 mètres.

À VENDRE

Piano à queue de 6 pieds, couleur acajou, Steinway.
Pour information, demandez Catherine au (418) 848-1846



Pierre Picard
président

Cellulaire
(418) 520-1010
Résidence
(418) 848-6615
Télécopieur
(418) 848-5555

*Vente et pose de céramique,
granite, marbre et ardoise*

«27 ans d'expérience»

106, rue du Refuge
Lac-Delage G3C 5C9

PRENEZ LE TEMPS DE RALENTIR

Des opérations *radars et surveillance* se tiendront dans les prochaines semaines dans les rues de notre municipalité. Quelques heures à peine après avoir retiré les balises de la piste cyclable et les divers accessoires destinés à aider les automobilistes à ralentir, on constate déjà que plusieurs automobilistes ont le pied trop lourd sur l'accélérateur.

Plusieurs conducteurs roulent en effet trop vite dans nos rues où la vitesse est en tout temps limitée à 50 km/h, et plusieurs n'effectuent pas leurs arrêts obligatoires aux coins des rues où se trouvent également des piétons, des cyclistes, des enfants, des animaux... 50km/h est le maximum autorisé. Rien n'oblige d'ailleurs à rouler à cette vitesse et la civilité devrait inciter à ralentir lorsqu'on croise des piétons qui doivent partager la chaussée dans notre municipalité sans trottoir.



Saviez-vous que, selon la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), c'est dans les zones de 50 km/h que l'on retrouve le plus grand nombre d'accidents avec blessés? Rouler à 60 km/h dans ces zones multiplie par 4 votre risque d'avoir un accident! Toujours selon la SAAQ, un impact à 50km/h équivaut à une chute dans le vide du haut d'un édifice de 4 étages... et à 75km/h cela équivaut à une chute de 8 étages!!

Nous croyons donc qu'il est temps de *prendre le temps de ralentir à Lac-Delage*. C'est de notre sécurité dont il est question après tout, automobilistes et piétons.



EST-CE QUE VOTRE CHIEN OU VOTRE CHAT EST ENRÉGISTRÉ ?

Sur le territoire de la ville de Lac-Delage, un règlement concernant la garde d'animaux est en vigueur. Celui-ci mentionne que tout gardien doit : *enregistrer son ou ses animaux au bureau municipal dans un délai maximal de trois mois après l'acquisition.*

Le coût de l'immatriculation est fixé à trente-cinq dollars (35 \$) non remboursable ni transférable et est valide pour toute la vie de l'animal.

Toute personne qui contrevient à cette réglementation est passible d'une amende de 100 \$ plus les frais.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION POUR UN BAC BRISÉ

Lors de la collecte des matières résiduelles, il se peut que le bac soit endommagé par l'entrepreneur (Gaudreau Environnement). Dans ce cas, il est important d'en aviser la municipalité sans délai (maximum 48 heures suivant le bris). Ainsi, nous pourrons réclamer les frais du bac endommagé au transporteur.

Passé ce délai, il devient difficile de prouver la responsabilité et des frais pourraient alors vous être chargés pour la réparation ou le remplacement d'un bac.

 <p>Tél.: 418 912-8634</p>	<p>SUR RENDEZ-VOUS OU EN LIBRE SERVICE 7 JOURS / 7 Lavage intérieur et extérieur Shampooing intérieur complet Shampooing des tapis • Cirage • Séchage</p> <p>Guillaume Rochette laveautostoneham@gmail.com</p> <p>2694, boulevard Talbot, local 106 Stoneham Québec G3C 1J1</p>
--	--

DÉJÀ LA FIN DE LA SAISON!

Nous désirons vous rappeler que les espaces de rangement pour les canots et kayaks devaient être libérés au 1^{er} novembre 2013. Malheureusement, certaines embarcations s'y trouvent encore. Votre délai maximal est le 10 novembre 2013. Après cette date, les employés libéreront les espaces. Les fautifs, en plus de voir leurs cadenas coupés, ne pourront plus participer à la distribution au sort des espaces.

Merci de votre collaboration.

SIGNALISATION DES ENTRÉES D'EAU

Chaque résidence, desservie par le réseau d'aqueduc municipal, a sur son terrain, généralement en façade du bâtiment et à proximité de la limite de propriété, un mécanisme de fermeture d'eau appelé boîte de service (bonhomme à l'eau).



Il est de la responsabilité du propriétaire du bâtiment de s'assurer que la boîte de service est bien visible et dégagée afin de faciliter la manipulation de celle-ci. Durant la période hivernale, il est préférable d'installer une balise à proximité de celle-ci. Donc, si un bris nécessitait la fermeture de la conduite d'amenée de l'eau, vous ne seriez pas embêté de la trouver sous la neige.

ESTIMATION DE LA VALEUR MARCHANDE GRATUITE



JOCELYNE DESGAGNÉ

COURTIER IMMOBILIER
418.805.0165



RE/MAX 1^{er} CHOIX (2003)
AGENCE IMMOBILIÈRE

ANDRÉ HUOT
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ
418.657.9339



*Le Lac Delage,
c'est aussi chez-nous!*

LA CCAP EST MAINTENANT DISTRIBUTEUR DE TÉLÉPHONIE MOBILE

C'est le 9 octobre que la CCAP dévoilait officiellement son nouveau comptoir destiné à la vente de téléphonie mobile. Situé à l'intérieur même de ses bureaux, il devient ainsi un des seuls points de service sur tout le territoire de la CCAP à offrir aux résidents l'accessibilité à la téléphonie cellulaire. Attendu depuis un moment, ce nouveau service vient compléter la gamme de produits de télécommunication (télévision, téléphonie et Internet) déjà offerte par la CCAP.

La CCAP s'allie à Vidéotron, une compagnie sérieuse et bien établie dans le domaine de la mobilité, en devenant un distributeur autorisé de ses produits. La CCAP demeure néanmoins une entité distincte de Vidéotron. Elle dédie un espace physique à l'intérieur de ses bureaux pour permettre à ses membres d'avoir accès à la téléphonie cellulaire. Le comptoir demeure cependant sous la gestion de la CCAP et sera opéré par son personnel. La CCAP agira à titre d'intermédiaire entre les clients et les produits de Vidéotron. Le partenariat entre les deux entreprises est uniquement pour les produits de téléphonie mobile. Tous les autres services de la CCAP demeurent inchangés.

Le comptoir sera accessible aux mêmes heures que les bureaux administratifs de la CCAP soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Pour plus de détails, consultez le site Internet de la CCAP au www.ccapcable.com.



CCAP
CABLE . COM
TÉLÉVISION • TÉLÉPHONIE • INTERNET

Choisir la CCAP
c'est avoir tous ses services au même endroit!

La CCAP propose maintenant à ses membres un comptoir où se procurer un appareil de téléphonie mobile à même ses bureaux.

Passez nous voir à la CCAP pour connaître toutes nos offres!

Distributeur autorisé des produits de **VIDÉOTRON MOBILE**

Krystal Guay, Québec (NDL)

418.849.7125 20 860 boul. Henri-Bourassa
www.ccapcable.com

9



Transport collectif
de La Jacques-Cartier

UTILISER LE TRANSPORT COLLECTIF, UN CHOIX DURABLE !

Utiliser le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) est non seulement un choix économique, mais c'est aussi un choix durable!

Si la tendance ce maintient, le TCJC aura généré avant la fin de l'année plus de 100 000 déplacements depuis sa mise en place en 2010. C'est donc dire que les usagers du TCJC auront permis de sauver 830 tonnes de gaz à effet de serres, soit l'équivalent du retrait de la route de 166 véhicules pendant 1 an.

Merci à tous les utilisateurs, réguliers et sporadiques! Vous contribuez à préserver l'air pur si précieux en Jacques-Cartier.

Concours « Dans La Jacques-Cartier, j'embarque! »

Dans le cadre de la semaine des transports collectifs et actifs, le TCJC offrait 5 laissez-passer mensuels parmi tous ceux qui sont montés à bord le mercredi 18 septembre dernier, lors du Défi sans auto au boulot. Les gagnants sont Audrey Morin, Caroline Allaire, Karelle Arsenault, Arianne Demers et Francis Larochelle. Plus de 100 utilisateurs différents ont relevé le Défi sans auto au boulot. Bravo!

Pour plus de renseignements, consultez le tcjacquescartier.com, ou suivez nous sur Facebook et Twitter.

Le TCJC est un service de transport collectif géré par la MRC de La Jacques-Cartier qui dessert Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Delage, Stoneham-et-Tewkesbury, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval. Outre ces municipalités, la MRC regroupe aussi Lac-Saint-Joseph et Shannon. La MRC travaille à maintenir et coordonner l'aménagement du territoire de La Jacques-Cartier, ainsi que le développement de son territoire en partenariat avec les municipalités membres.

Heures de bureau

Lundi au jeudi 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre rendez-vous, (418) 848-2417 ou communiquer par courriel :

ville@lacdelage.qc.ca

Municipalité

Bureau municipal (418) 848-2417
Guylaine Thibeault, d.g.
dg@lacdelage.qc.ca

Travaux publics (urgence soir et fin de semaine)
(418) 455-1416
(418) 264-0592 (418) 264-0820

Sûreté du Québec poste de Lac-Beauport
(administration) (418) 841-3911

Bureau de poste (418) 848-3380
CLSC La Source (418) 849-2572
Hydro-Québec 1-800-790-2424
INFO-SANTÉ 811

Gardiens et gardiennes

Maude Tessa Provencher 907-1733

Étienne Desgagnés 948-5478

Frédérique Paradis 848-1846

Conseil de ville

Dominique Payette
Mairesse
Administration, Ressources humaines,
Communications et culture
mairie@lacdelage.qc.ca

Guy Rochette (418) 948-3432
Conseiller, siège no 1
Travaux publics

Alexandre Morin
Conseiller, siège no 2
Environnement

Marc Boiteau (418) 848-3456
Conseiller, siège no 3
Urbanisme

Brian Ross (418) 907-973
Conseiller, siège no 4
Sécurité publique, Communication et culture

Bruce Wallace (418) 848-1541
Conseiller, siège no 5
Environnement

Mélanie-Anne Bousquet
(418) 848-1717
Conseillère, siège no 6
Sports et loisirs



Carrossier ProColor
Carrosserie Omer Germain
sans frais 1-855-976-3663
carrossierprocolor.com

Service expert à toute épreuve
Mario Lajoie et Eric Blais
Propriétaires
pont-rouge@carrossierprocolor.com
T. 418 876.3663
F. 418 876.3101
929 Route 365
Neuville (Québec)
GOA 2R0



LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★

LE MANOIR VOUS OFFRE
UN TEMPS D'ARRÊT

COUPON RABAIS



2 POUR 1

{ SUR L'ACCÈS AUX BAINS NORDIQUES }

Valide jusqu'au 30 avril 2014

418 848-2551

www.lacdelage.com

